



DEVE

SERVICE PUBLIC LE DIMANCHE

Extension du service public du dimanche Dans les cimetières parisiens

La **CFDT** n'est pas opposée à cette mesure, encore nous faut-il des garanties financières et une certaine souplesse.

La **CFDT** veut une compensation financière pour les adjoints administratifs et l'assurance d'une souplesse d'organisation pour les agents en situation particulière.

La Direction propose

Je suis adjoint administratif je suis d'astreinte et je travaille un dimanche, je perçois : 43€ (astreinte) + 50€ (sujétion particulière) + 4 heures supplémentaires (selon mon indice) + le temps de trajet (entre 10,80€ et 108,15€ bruts selon mon temps de trajet et mon indice).

Je suis d'astreinte le dimanche mais je ne vais pas travailler car il n'y a pas de besoin, je perçois : 43€ (astreinte) + 50€ (sujétion particulière).

La **CFDT** demande **100€** net en sujétion particulière au lieu de 50€

C'est **2 500€** en moyenne en plus par an !

La CFDT

- Reste extrêmement vigilante sur l'équité de traitement des agents ;
- Exige un vrai planning fixant les astreintes sur 1 dimanche sur 5 pour tous(tes) ;
- Demande un bilan sur les effectifs des ASS ;
- Veut l'assurance que tous les effectifs budgétaires sont occupés ;
- Souhaite une analyse du besoin des différents corps professionnels avec un effectif cible dans tous les cimetières selon leur taille ;
- Demande un comité de suivi régulier (tous les 3 mois) avec un bilan sur les effectifs des ASS chiffrant les remplacements effectués par les agents.

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !

Cfdt: 2019 1er SYNDICAT DE FRANCE



CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS
☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.fr Web : cfdtintercospp.fr